

CONSEIL MUNICIPAL **Séance Ordinaire du 06 juillet 2016**

Présents : Jean-Claude GIRARD, Yves DOUSSOT, Alain DENUIT, Jean-Michel MONIN, Alain ROBERT, Karine WURSTER, Géraldine CHEDOZ, Catherine LONJARET, Liliana TIZON, Valérie MASSET

Absents : Gérard LARCHE, excusé
Maryse GAFFET, excusée
Alain NOIROT, excusé
Xavier JEUNOT, pouvoir à Jean-Claude GIRARD
Françoise EHRE, pouvoir à Liliana TIZON

Secrétaire de séance : Karine WURSTER.

Monsieur le Maire avant d'ouvrir la séance, présente Madame Kheira Bouziane, Députée de Côte d'Or et la remercie de faire l'honneur de sa présence à cette réunion de conseil municipal.

Approbation du compte-rendu du 25 mai 2016.

Monsieur le Maire ouvre la séance en apportant une modification à l'ordre du jour : il propose de mettre au vote du Conseil le versement d'une subvention par la commune au profit de l'association « Les ailes brisées »

0 –Don au profit de l'association « Les ailes brisées »

Suite à la dissolution de la base aérienne 102, il a été proposé à la commune de récupérer gracieusement des livres de la bibliothèque. Le but de cette collecte est d'approvisionner la bibliothèque du futur centre de loisirs. Il est rappelé que toutes ces œuvres sont en très bon état et très diverses (bandes dessinées, romans, livres sur la nature, l'histoire, activités...)

A titre de remerciements, Monsieur le Maire propose d'effectuer un don à l'association « Les ailes brisées ». Il informe que cette association créée en 1926 et reconnue d'utilité publique depuis 1928 a pour but de venir en aide aux membres du personnel navigant blessé en service aérien et d'apporter son soutien à leurs familles en cas de décès.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DECIDE** d'effectuer un don à l'association « Les ailes brisées »

► **DECIDE** à la majorité des voix d'attribuer la somme de 300 euros.

1 – Cession à titre gratuit à la commune de la sirène du réseau national d'alerte par le Ministère de l'Intérieur

Depuis le 31 juillet 2015, le réseau national d'alerte a cessé de fonctionner et ne permet plus de répondre aux enjeux de protection des populations en cas d'évènements de sécurité civile.

La commune, après avoir effectué des essais de fonctionnement, souhaite conserver la sirène d'alerte qui se trouve au-dessus du toit de l'ancienne poste et a sollicité la Direction de la Défense et de la Protection Civile. Suite à cette demande, le Ministère de l'Intérieur a proposé, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de sauvegarde de la commune, de céder à titre gracieux, la sirène en l'état, sous forme d'une convention de cession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **DECIDE** de conserver la sirène du réseau national d'alerte et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de cession à titre gracieux avec les services du Ministère de l'Intérieur.

2 – Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » SPLAAD – rapport annuel de l'élu mandataire à la collectivité.

La Communauté Urbaine du Grand Dijon a créé une Société Publique Locale, la SPLAAD, dont l'objet est de procéder exclusivement pour le compte de ses actionnaires à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations, par voie de convention de prestations intégrées « in house ».

Par délibération en date du 16 décembre 2009, la commune d'Ouges a décidé de participer au capital de la société en se portant acquéreur de 5 actions d'une valeur nominale de 1000 euros. La commune détient à ce jour 30 actions.

Ouges est représentée à l'Assemblée spéciale de la SPLAAD par Monsieur Jean-Claude GIRARD.

Conformément aux dispositions de l'article L1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités territoriales, le représentant permanent de la Collectivité doit rendre compte de ses missions à l'assemblée délibérante au moins une fois par an.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Maire à l'honneur de soumettre à l'appréciation du conseil municipal un rapport synthétique sur l'exercice de la SPLAAD, clos au 30 juin 2015 et approuvé par son Assemblée Générale Ordinaire le 16 décembre 2015. Il se tient à votre disposition pour tout complément d'information et notamment pour transmettre le rapport de gestion et les comptes détaillés de la Société.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son alinéa 14,
VU, le rapport sur l'exercice de la SPLAAD clos au 30 juin 2015,
OUI, l'exposé qui précède,

► **ADOpte** à l'unanimité le rapport annuel de l'élu mandataire à la collectivité portant sur l'exercice de la SPLAAD clos au 30 juin 2015.

► **DONNE QUITUS** de sa mission pour l'exercice clos au 30 juin 2015 à son élu mandataire siégeant à l'Assemblée Spéciale de la Société, Monsieur Jean-Claude GIRARD.

3 – Approbation de la modification du périmètre du SICECO

Le Président du SICECO a indiqué qu'afin de parvenir à une rationalisation maximale en matière de distribution publique d'électricité, il conviendrait d'étendre le périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes du SIERT de Plombières-les-Dijon. Madame la Préfète a notifié au SICECO ainsi qu'aux établissements et communes concernés, un arrêté portant projet d'extension de périmètre du SICECO en date du 10 mai 2016.

Le texte soumis, pour avis, propose les modifications suivantes de périmètre :

- Les communes de Bretenière, Corcelles-les-Monts, Fénay, Flavignerot, Ouges, Perrigny-les-Dijon et Talant sont retirées du périmètre du SICECO pour être gérées directement par la Communauté Urbaine du Grand Dijon à laquelle elles adhèrent.
- Les 24 communes du SIERT de Plombières-les-Dijon qui ne font pas partie du grand Dijon sont intégrées au SICECO. Ce dernier sera donc composé de 681 communes (664 actuellement)

Les communes adhérentes du SICECO doivent se prononcer dans un délai de 75 jours, soit avant le 31 juillet sur cette modification de périmètre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **APPROUVE** la modification du périmètre du SICECO proposée par l'arrêté de projet de Madame la Préfète en date du 10 mai 2016.

4 – Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire informe que le budget primitif 2016 a appelé des observations de la part de Madame la Préfète. En effet, dans un souci de faciliter les cessions mobilières et immobilières intervenant quasi-systématiquement dans une année budgétaire et au vu des décisions prises de céder des biens, le conseil municipal avait souhaité prévoir des crédits au chapitre 024.

Or, il s'avère que les législations en vigueur, visant à garantir la sincérité des finances publiques, n'autorisent pas de telles prévisions. Aussi, il convient de modifier en conséquence en procédant au retrait des sommes prévues au chapitre 024 et de réintégrer les sommes au fur et à mesure des cessions à venir lorsque celles-ci seront définitivement actées par un acte sous-seing privé ou le versement d'une somme effective.

SECTION D'INVESTISSEMENT et DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE – ARTICLE OPERATION - DESIGNATION				DEPENSES		RECETTES	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
024			Produits des cessions d'immobilisations			76 000.00	
021			Virement de la section d'exploitation				76 000.00
023			Virement à la section d'investissement		76 000.00		
011	61523		Voies et réseaux	76 000.00			
TOTAL				76 000.00	76 000.00	76 000.00	76 000.000

Monsieur le Maire rappelle que, par délibéré du 25 mai 2016, le conseil municipal a choisi de lever la déchéance quadriennale pour assurer le rappel de traitement indiciaire et de SFT pour un agent. Le conseil avait été informé qu'il serait sollicité ultérieurement pour procéder à l'augmentation du chapitre 012 pour palier à cette dépense non prévue.

En vertu de la délibération initiale, il convient de prévoir l'augmentation des sommes prévues au chapitre 012 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE – ARTICLE OPERATION - DESIGNATION				DEPENSES		RECETTES	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
012	6411		Personnel titulaire		6 000.00		
011	61523		Voies et réseaux	6 000.00			
TOTAL				6 000.00	6 000.00		

Enfin, Monsieur le Maire avait exposé lors du vote du budget primitif 2016 qu'il convenait de prévoir une augmentation des sommes prévues à l'article 73925 pour assurer le prélèvement annuel au titre du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Or, par notification de la Communauté Urbaine, l'augmentation estimée n'est pas suffisante. Il convient dès lors de prévoir une nouvelle augmentation de 1500 € à l'article susmentionné.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE – ARTICLE OPERATION - DESIGNATION				DEPENSES		RECETTES	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
014	73925		FPIC		1500.00		
011	61523		Voies et réseaux	1500.00			
TOTAL				1500.00	1500.00		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **ADOpte** les propositions de modifications budgétaires telles que présentées par Monsieur le Maire.

► **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution des obligations transcrites en matière comptable.

5 – Actualisation des tarifs du service extrascolaire

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de revaloriser les tarifs du centre d'accueil et de loisirs pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs applicables au 1^{er} septembre 2015 :

Tarifs 2015-2016 :									
	Journée avec repas			$\frac{1}{2}$ journée avec repas			$\frac{1}{2}$ journée sans repas		
Famille	Commune	Hors commune - scolarisé à Ouges	Hors commune	Commune	Hors commune - scolarisé à Ouges	Hors commune	Commune	Hors commune - scolarisé à Ouges	Hors commune
Plafond	18,67 €	21,85 €	24,28 €	12,09 €	14,14 €	15,71 €	5,49 €	5,95 €	6,62 €
Mini.	6,29 €	7,39 €	8,21 €	4,26 €	4,89 €	5,43 €	2,57 €	2,78 €	3,10 €

Il propose un ajustement de 1,00% applicable à l'ensemble des tarifs susmentionnés ainsi **qu'aux taux d'effort applicables aux tranches intermédiaires** :

Tarifs 2016-2017 : proposé +1%									
	Journée avec repas			$\frac{1}{2}$ journée avec repas			$\frac{1}{2}$ journée sans repas		
Famille	Commune	Hors commune - scolarisé à Ouges	Hors commune	Commune	Hors commune - scolarisé à Ouges	Hors commune	Commune	Hors commune - scolarisé à Ouges	Hors commune
Plafond	18,85 €	22,06 €	24,52 €	12,21 €	14,28 €	15,86 €	5,54 €	6,00 €	6,68 €
Mini.	6,35 €	7,46 €	8,29 €	4,30 €	4,93 €	5,48 €	2,59 €	2,80 €	3,13 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 contre :

► **ACCEPTe** la proposition tarifaire exposée ci-dessus,

► **DECIDE** son application à compter du 1^{er} septembre 2016.

4 - Attribution de subvention à une association

Pour la 4^{ème} année consécutive, la commune organise en collaboration l'association VCO2 Dijon, un Duathlon en octobre le long du canal de Bourgogne entre les écluses 60 et 63. Cette année, la date est fixée au 09 octobre.

En conséquence, le Maire propose d'accorder une subvention de 300 euros au VCO2 Dijon afin de couvrir les frais de gestion et d'organisation occasionnés lors de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

► **DECIDE** d'allouer une subvention d'un montant de 300 euros à l'association VCO2 Dijon pour le Duathlon 2016.

7 – Questions diverses :

Monsieur le Maire informe :

- D'un courrier de Madame la Députée, Kheira Bouziane au sujet de l'adoption par l'assemblée nationale en date du 15 juin dernier, d'une proposition de loi relative à la lutte contre les nuisances de certains engins motorisés. Cette proposition de loi vise protéger les concitoyens face aux comportements dangereux et irrespectueux de la tranquillité publique et de la sécurité dont chaque individu doit bénéficier et lutter plus efficacement contre les nuisances qui impactent le cadre de vie sur l'ensemble de nos territoires. Cette proposition va être étudiée par le Sénat avant d'être définitivement adoptée.
- Travaux sur la commune :
 - La dissolution de la base aérienne est effective depuis le 30 juin dernier. Une cérémonie a été organisée à laquelle Monsieur le Maire a participé.
 - Centre de loisirs Louise-Emile Lamy : une réunion de chantier a lieu tous les lundis à 14 heures. Les conseillers qui le souhaitent peuvent y participer. Le planning des travaux est respecté.
 - Les travaux de voirie rue de l'égalité ont été réalisés par l'entreprise COLAS et sont terminés. Il reste le marquage au sol à effectuer.
 - Les travaux rue du Tilleul sont également terminés. Le point a été fait avec les riverains de la rue des Vignes et Monsieur CANNELLE de l'entreprise COLAS sur les problèmes rencontrés pendant les travaux.
 - Les travaux route de Chevigny sont pratiquement terminés.
 - Suite à la fermeture du Musée de la base aérienne 102, la commune va récupérer un bon nombre d'objets : une table en marqueterie conçue par Mme de Bazelaire qui représente la base, une maquette, une tenue de pilote ainsi que de nombreux panneaux (27 mètres) représentant l'histoire de la base. Les agents techniques de la commune ont rendez-vous le 19 juillet pour récupérer ces biens.
 - Stèle Guynemer : une réunion s'est tenue le 23 juin dernier à la Direction des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté. Le classement du monument « Guynemer » et la mise en place d'un périmètre de protection adapté étaient inscrits à l'ordre du jour. Le Maire a de nouveau fait valoir tout l'intérêt que portaient les élus ougeois à la stèle et leur souhait de voir son classement aboutir.

Yves DOUSSOT (1^{er} Adjoint) informe :

- Visite ENEDIS dans le cadre des travaux de forage sous le canal. Les travaux sont réalisés.
- Rencontre avec l'association « Talents sans frontières » qui souhaite s'installer à l'écluse 61 pour réaliser leurs projets (sculpture bois et pierre, peinture...) et préparer des expositions et vente de leurs objets. Des visites et des ateliers pourront se mettre en place. Des discussions entre l'association et VNF sont en cours pour la réalisation de ce projet. Il est signalé que l'écluse 60 qui est en très mauvais état sera démolie.
- Les alertes incendie dans les écoles maternelle et élémentaire ont eu lieu. Tout c'est bien passé.
- Une nouvelle alerte intrusion malveillante aura lieu dans les écoles avec la Gendarmerie de Quétigny à la rentrée prochaine. La date est à définir.
- Suite à la visite de sécurité pour la salle des fêtes, il a été détecté un problème sur le tableau électrique de la cuisine : il sera changé par l'entreprise SONELEC pour la somme de 575 €.
- La commission salle des fêtes s'est réunie avec les Présidents des associations locales afin de déterminer les dates des manifestations 2017.
- Le panneau d'affichage électronique a été installé.
- Odysée : cette année 41 ougeois ont participé à la marche/course de l'Odysée. Un don de 461 € correspondant au montant des inscriptions a été versé au Centre Georges François Leclerc.
- Cette année a lieu la 78^{ème} journée du cyclotourisme. 50 participants s'installeront sur le terrain de boules pour un pique-nique afin de faire une pause sur leur trajet Albi-Dijon.

Les 02 et 04 août, le village sera traversé par les cyclotouristes. Des informations seront diffusées afin de demander aux administrés de faire preuve de vigilance lors du passage des très nombreux cyclistes.

- La commission fêtes et cérémonies s'est réunie afin de planifier les activités des 13 et 14 juillet.
- Une réunion sur le RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal) a eu lieu au Grand Dijon

Jean-Michel MONIN (3^{ème} adjoint) informe :

- D'une réunion à laquelle il a participé au sujet des compteurs LINKY : ces compteurs feront l'objet d'installation à partir du 1^{er} semestre 2018. Les conseillers pourront consulter la documentation au sujet de ces compteurs au secrétariat.
- Une étude suite aux inondations sur la commune a été réalisée. Le rapport a été remis par SUEZ à la Communauté Urbaine. La commune a envoyé un courrier au SBV (Syndicat du Bassin de la Vouge) qui n'a pas encore donné suite.

Alain DENUIT (conseiller délégué) informe :

- Un nouveau faucardage des algues envahissant le canal est programmé.
- La commission fleurissement s'est réunie avec la commission Jeunesse afin de préparer le concours de maisons fleuries. Des photos seront faites et plusieurs catégories seront mises en place afin de sélectionner les lauréats.
- Association des jardins est en cours de création. 8 parcelles sont réservées. Alain DENUIT sera membre de l'association. Plus d'information à venir.

Monsieur le Maire informe également du départ de Madame LEFILS à l'école maternelle et de Madame CHAUPUIS à l'école élémentaire. Elles sont remplacées par des enseignantes venant de Noiron-sous-Gevrey et Pouillenay.

Monsieur le Maire remercie Madame la Députée pour sa participation à la réunion de conseil et lui remet au nom des élus de la commune la Monographie.